

Et si vous alliez plus loin pour préserver l'eau et favoriser  
la biodiversité grâce à votre plan d'eau ?

Le CPIE Mayenne et le SDIS s'associent  
pour vous proposer **gratuitement des conseils** et la **visite d'un professionnel** sur votre plan d'eau.

Faites partie d'un réseau de propriétaires engagés  
dans la préservation de l'environnement.



Vous êtes intéressé ?

CPIE Mayenne  
12 rue Guimond des Riveries  
53100 Mayenne  
02 43 03 79 62  
reserve.incendie@cpie-mayenne.org  
www.cpie-mayenne.org



© www.octopus-ernee.com - Ne pas jeter sur la voie publique.



Donnez vie à votre réserve à incendie !

## Attention Réglementation !

De nombreux plans d'eau ne sont pas réguliers aux yeux de la loi. Vérifiez obligatoirement la situation réglementaire de votre plan d'eau en contactant la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne si vous ne l'avez pas déjà fait.

Si le **plan d'eau est envasé**, l'eau risque d'être de mauvaise qualité, menaçant la vie aquatique du plan d'eau et des cours d'eau éventuellement connectés.

### Conseil pratique

Vidanger entièrement, mais progressivement votre plan d'eau tous les 3 ans en moyenne pour ralentir l'envasement. Si le plan d'eau est très envasé, laisser le plan d'eau asséché sur la période printemps/été pour diminuer les vases ou réaliser un curage.

## Attention Réglementation !

Avant toute opération de vidange ou de curage, contactez obligatoirement la DDT Mayenne pour être en respect de la réglementation.

Le **ragondin** est une espèce exotique envahissante. Il aime les berges abruptes et, une fois installé, il dégrade les berges en creusant des galeries.

### Conseil pratique

Remodeler les berges en pentes douces et piéger le ragondin vous-même ou par un piégeur agréé.

## Attention Réglementation !

Si vous souhaitez piéger vous-mêmes le ragondin, contactez obligatoirement votre mairie pour le déclarer et n'utilisez que des cages pièges (catégorie 1).



Les **canards** sauvages apprécient une végétation riche sur les berges et dans l'eau pour y trouver leur nourriture et faire leur nid.

### Conseil pratique

Préférer des essences locales et adaptées comme les Saules, l'Aulne glutineux, le Bouleau pubescent, le Frêne ou le Sureau. Veiller à ne pas planter d'arbres sur la crête des barrages.

### Conseil pratique

Avoir une partie de son plan d'eau recouvert par une **végétation flottante** est favorable à la vie aquatique.

Veiller à ce que la végétation ne recouvre pas plus de deux-tiers de la surface en eau en l'arrachant si besoin d'octobre à janvier au plus tard.

### Conseil pratique

Laisser la végétation sauvage se développer ou replanter des espèces favorables à l'accueil de la biodiversité : Iris des marais, la Salicaire commune ou les Roseaux que vous pourrez prélever sur d'autres plans d'eau.

### Conseil pratique

Augmenter la proportion de **poissons carnassiers** pour qu'ils régulent les poissons fousseurs ou retirer simplement ces derniers.

Une surpopulation de **poissons fousseurs** (Carpes, Tanches) génère une eau trouble et empêche le développement de plantes aquatiques nécessaires pour garantir une bonne qualité d'eau.

Une végétation riche sur les **berges** et dans l'eau offre le gîte et le couvert aux insectes, amphibiens, oiseaux, poissons, etc.

